PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du constructeur
que le véhicule numéro WMAM030001M000001
présenté comme prototype des véhicules de marque MAN.
Type(s) et version(s) M03P6A 14 N1-N2-N3-N4-N5-N6-F3-F4-F5-F6
livré :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R 87 à R 97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à WMAM030001M000001

Montlhéry, le 11 août 1989

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines

CHAPUT

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU-2478.89.00

Fait à Paris, le 11 août 1989

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie

et de la Recherche d'Ile de France

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines

D. PIERRE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, BREHERET Jacques, représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-8000 MUNCHEN 50 (République Fédérale Allemande), constructeur, certifie :

a) que le véhicule : (livré en châssis-cabine) (NOTA 1) (NOTA 3)

1) - Genre : CAM-XXXX

2) - Marque : MAN

3) - Type : M03P6A 14 VERSIONS : N1-N2-N3-N4-N5-N6-F3-F4-F5-F6 *)

4) -N° d'ordre dans la série ou N° d'identification :

WMAM030894Y000353

FREINAGE ET RETROVISEURS
conformes aux prescriptions
réglementaires applicables
au 1er octobre 1989

6) -Source d'énergie : G.O

7) -Puissance administrative : 18 CV

8) -Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2, sur demande 3

10) -Poids total autorisé en charge :	14.50 t	14.50 t	14.50 t
12) -Poids total roulant autorisé :	18.00 t	26.00 t	32.00 t

14) Niveau sonore de référence : 93 db(A)
15) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2025 tr/mn

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines le 20.12.90

pour être livré à _____

fait à ANTONY, le _____

* Rayer les mentions inutiles

J. BREHERET

NOTA 1) : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en chassis nu ou du camion ou de la camionnette livrée en chassis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type et :
- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules,
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3) : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en chassis nu ou du V.A.S.P. désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès verbal de réception à titre isolé.

Dispense de visa accordée par décision n° 895, du Directeur Général des Douanes et droits indirects en date du 16 décembre 1980.